

Baromètre FIGEC - Rexecode

sur les risques de défaut de paiement et de défaillances d'entreprises (période du 25 au 27 mai 2020)

<u>Contexte</u>: La FIGEC regroupe les entreprises spécialisées dans l'information d'entreprise, la gestion de créances et l'enquête civile. A ce titre, la fédération est une vigie de premier ordre pour apprécier le principal risque qui pèse sur les entreprises comme sur l'ensemble des débiteurs dans ce contexte exceptionnel ouvert par la pandémie du Covid 19, à savoir le risque de défaut de paiement et celui de défaillances.

La FIGEC s'est ainsi associée à **Rexecode**, institut économique spécialisé dans l'analyse du système productif, pour élaborer une enquête auprès de ses entreprises adhérentes afin de recueillir leur analyse de la situation et l'évolution des risques qui pèsent sur l'ensemble des entreprises françaises.

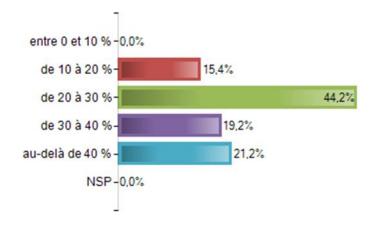
Plus de 80 % des entreprises membres de la FIGEC ont répondu à un bref questionnaire qui leur a été soumis pendant la période allant du 25 au 27 mai. Cette proportion de 80 % est gage d'une bonne représentativité des opinions portées par les adhérents de la FIGEC.

Les principaux enseignements de l'enquête réalisée du 25 au 27 mai sont les suivants :

- 44 % des chefs d'entreprise de la FIGEC estiment que ce sont entre 20 et 30 % des entreprises qui vont augmenter le délai de règlement de leurs fournisseurs. Ils sont également 40 % à anticiper que cette proportion sera supérieure à 30 %. Ils ne sont que 15 % à estimer qu'elle sera comprise en 10 et 20 % des entreprises. Aucun n'anticipe de stagnation du délai de règlement.

La pratique d'allongement des délais de règlement des fournisseurs risque ainsi de se généraliser lourdement selon les adhérents de la FIGEC.

Quel pourcentage d'entreprises vont augmenter le délai de règlement de leurs fournisseurs?



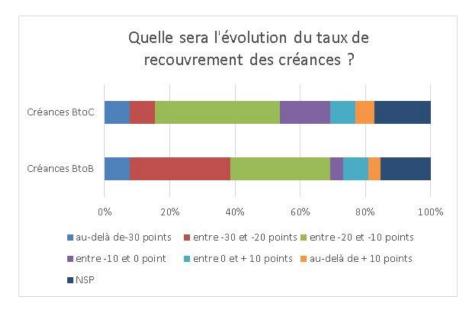




60 % des responsables des entreprises adhérentes à la FIGEC anticipent que le taux de recouvrement de créances inter-entreprises baissera dans une proportion comprise entre -10 et -30 points. 8 % d'entre eux anticipent qu'il baissera de plus de 30 points. Une proportion élevée de chefs d'entreprise du secteur ne se prononcent toutefois pas sur l'évolution attendue de ce ratio symptomatique de difficultés de paiements que les entreprises pourraient rencontrer.

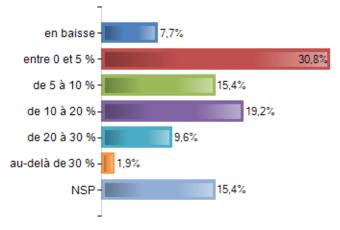
Au total, les abandons de créances pourraient s'accroître fortement, fragilisant en conséquence la situation de bilan des créanciers.

La dégradation attendue du taux de recouvrement serait en revanche un peu plus faible en ce qui concerne les créances sur les ménages. 54 % des entreprises du secteur anticipent que cette baisse sera comprise entre 0 et -20 points. Elle se situerait au-delà de -20 points selon 17 % des chefs d'entreprises adhérentes à la FIGEC. Notons toutefois là encore la proportion élevée de chefs d'entreprise qui ne se prononcent pas sur l'évolution attendue de ce ratio.



Le nombre de dépôts de bilan d'entreprise est en progression mais à petite vitesse. 54 % des répondants estiment que sa hausse est inférieure à 10 % par rapport au même mois de l'année précédente, voire en baisse. Toutefois, ils sont 19 % à estimer que cette hausse est comprise entre +10 et +20 % et même 11 % qu'elle est supérieure à 20 %.

Au cours du mois écoulé et relativement au même mois de l'année précédente, à quel pourcentage estimez-vous l'évolution du nombre de dépôts de bilan?

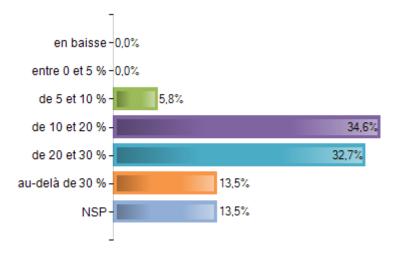






S'ils ont relativement peu augmenté jusqu'à présent, les dépôts de bilan pourraient désormais sensiblement accélérer selon les chefs d'entreprises du secteur. 46 % d'entre eux anticipent que d'ici 12 mois, la hausse du nombre de dépôts de bilan sera supérieure à 20 % et 35 % estiment qu'elle sera comprise entre +10 et +20 %. Aucune entreprise du secteur n'anticipe de baisse du nombre de dépôts de bilan ni même une hausse qui resterait contenue à +5 % d'ici un an.

Quelle sera l'évolution du nombre de dépôts de bilan des entreprises dans les 12 prochains mois?



Contact: Sébastien Bouchindhomme – Délégué général de la FIGEC sbouchindhomme@figec.com - 06 20 20 54 01







La Gestion du Risque Client, levier de croissance pour l'économie française

Chiffres clés, chaque année, en France:

- le crédit inter-entreprises représente quelque 672 milliards d'euros. C'est malheureusement la première source « gratuite » de financement des entreprises, trois fois supérieure au crédit bancaire de trésorerie,
- 56 milliards d'euros, montant total du passage en pertes pour créances impayées,
- 90 % des sommes recouvrées par les professionnels du recouvrement le sont à l'amiable,
- en cas d'impayé, près de 9 entreprises débitrices sur 10 et plus de 8 particuliers débiteurs sur 10 sont en réalité solvables,
- 25 % des défaillances sont dus à des retards ou à des défauts de paiement,
- ce qui représente environ 300 000 emplois menacés.

Nos métiers, vitaux pour la croissance des entreprises françaises :

Information d'entreprise, de solvabilité et de prévention de défaillance

Le métier des sociétés spécialisées en information d'entreprise, de solvabilité et de prévention de défaillance est de :

- collecter, analyser, fiabiliser, rendre exploitable les données issues de multiples sources: publiques, économiques et financières, privées... et de délivrer aux différents acteurs économiques (entreprises de toutes tailles, banques, assurances, administrations, collectivités...) des solutions d'information à valeur ajoutée pour prendre des décisions éclairées de crédit ;
- sécuriser le crédit inter-entreprises : crédit que les entreprises s'accordent entre elles par le biais des délais de paiement consentis représentant près de 30 % du PIB. C'est une source de financement importante pour les entreprises mais non sans risque pour les fournisseurs. Raison pour laquelle il est nécessaire et légitime pour eux de savoir avec qui ils contractent;
- réduire les délais de paiement et diminuer le risque de défaillance ;
- soutenir la croissance et le développement durable des entreprises.

Médiation financière - Recouvrement et acquisition de créances

Ces sociétés exercent une activité de recouvrement sur les particuliers et les entreprises pour le compte de tous les acteurs de l'économie (fournisseurs d'énergie, de téléphonie, d'accès internet, transports, banques et établissements financiers, assureurs...).

Certaines de ces sociétés se sont spécialisées dans l'acquisition de portefeuilles de créances cédées le plus souvent par des établissements financiers et en assurent ensuite le recouvrement pour leur propre compte.

Enquête civile

Les sociétés d'enquête civile fournissent une offre de service permettant à leurs clients de localiser leurs débiteurs disparus et d'étudier leur environnement économique. Cette activité s'ouvre aussi à des besoins comme la déshérence des contrats d'assurance vie, les comptes bancaires inactifs, les plis non distribuables... Ces sociétés et leurs enquêteurs sont strictement réglementés et doivent avoir une autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS.

La Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise, de la Gestion des Créances et de l'Enquête Civile est l'Organisation Professionnelle qui rassemble les entreprises - start-up, PME, ETI, filiales de banques, grands groupes - de la gestion du risque client, au service de l'économie française.

Nos entreprises travaillent quotidiennement pour sécuriser les 672 milliards d'euros de crédit interentreprises, diminuer les 56 milliards d'euros de perte pour créances impayées et préserver les 300 000 emplois menacés chaque année. Contact : Sébastien Bouchindhomme - sbouchindhomme@figec.com - 06 20 20 54 01







